

consciencés que pour estre aidez et secourus de ces bons religieux et augmenter par leur moyen le service de Dieu. » (1)

Les signataires s'offraient même à fournir un emplacement pour la construction d'un couvent.

Des négociations furent ouvertes entre les Sulpiciens, seigneurs de Ville-Marie, et les Récollets, et en 1681 un terrain fut cédé à ces derniers. Cependant, la fondation, d'abord retardée à la demande des Messieurs de Saint Sulpice, n'eut pas lieu, et ce ne fut que dix ans plus tard, en 1692, qu'elle put s'effectuer, sur des bases nouvelles et sur un terrain nouveau, beaucoup plus avantageux que le terrain cédé en 1681 par le Séminaire. Le terrain nouveau fut successivement constitué par acquisitions et transactions opérées par le syndic des Récollets à Montréal, M. Bertrand Arnaud, marchand, les 17 et 18 avril, le 22 mai, les 19 et 23 août 1692. (2)

Ce terrain était plus rapproché du centre de la bourgade, à proximité de l'église paroissiale, sur la rue Notre Dame, à son extrémité ouest.

La fondation se fit dans le plus grand accord entre les parties intéressées, l'évêque, les Sulpiciens et les Récollets. Les patentes épiscopales de cette fondation ne paraissent pas avoir été conservées ; celles du roi, expédiées à la demande de Mgr de Saint-Vallier, sont du mois de mars 1692 ; celles-ci, que nous avons déjà citées, reconnaissent tous les établissements des Récollets au Canada. (3) De son côté, M. Dollier, supérieur du Séminaire de Montréal, d'accord avec le Supérieur général de la Compagnie, M. Tronson, se montra des mieux disposés pour cette fondation. (4)

Le terrain acquis, le Père Joseph se mit sans retard à la construction du couvent et de l'église. Il semble que ces constructions aient été faites en bois, car une douzaine d'années plus tard on rebâtit en pierres le couvent, (5) ce qui sans doute n'aurait pas eu lieu, s'il

---

(1) Archives de Versailles. Fonds-Récollets.

(2) Greffe d'Adhémar, Montréal.

(3) Archives de Versailles. Fonds-Récollets.

(4) Lettre de M. Tronson à M. Dollier, 1692. Archives de Saint-Sulpice, Montréal.

(5) Requête du syndic des Récollets de Montréal contre Pierre Couturier, entrepreneur maçon, en réclamation de dommages pour travaux mal exécutés, 1706. *Archives du Parlement de Québec*.